Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

N.° 1 Olivier

Du dix-sept janvier mil huit cent quatorze, à huit heures du Matin

Acte de Mariage de Thomas Olivier propriétaire de Marseille, âgé de vingt deux ans, né à Cassis département du var, le premier du mois de Mars mil sept cent quatre vingt douze domicilié à Cassis département du var, fils Majeur de feu François Olivier propriétaire domicilié à Cassis département du var et de Jeanne Boyer autorisée par le dit Mariage par procuration du Bureau de Paris en date du 27 Octobre dernier.

Et de Marie Delphine Ursule Janelle âgée de vingt huit ans, née à Toulon département du var, le vingt huit du mois d'octobre mil sept cent quatre vingt dix domiciliée à la Garde, département du var, fille Majeure de feu Joseph Janelle absent de son Dernier Domicile connu, Sequis Fabrice Marchand domicilié à département de et de feue Marguerite Rose Bousquet, toutes parts.

Les Actes préliminaires sont les publications faites au Mariage, faites à Cassis, Domicile de futur époux les vingt neuf et vingt trois Décembre dernier et à la Garde les 26 décembre dernier et Deux Janvier courant lesquelles il résulte qu'il n'y a eu aucune opposition ni empêchement après le terme prescrit par la loi. Mme la Veuve du Beau, ou peut de l'époux de la procuration de son Mari, et de la future épouse, par acte en notaire reçu par Maître le Page et Colas de Cantin et Conlet, en date du 26 Brumaire Dernier

et le tout en forme: de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et devoirs respectifs des Époux*.

Les Contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Delphine Ursule Janelle l'autre Thomas Olivier

En présence de Pierre Bouquet Gérard domicilié à la Garde département du var âgé de quarante huit ans.

De Philippe Gérard domicilié à la Garde département du var âgé de vingt huit ans.

De Marie Martin domicilié à la Garde département du var âgé de quarante trois ans.

Et de Charles Gimonnet domicilié à la Garde département du var âgé de quarante sept ans.

Après quoi, moi Laurent Augustin Agarrat adjoint au Maire de la Garde faisant fonction d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les Témoins les époux sous ce ne le savoir.

Gérard — Marie Martin — Pierre Gérard

Charles Gimonnet — Agarrat adj.

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

N.° 2 Portal

Du douze Janvier an mil huit cent quatorze, à huit heures du Matin

Acte de mariage de Jean Joseph Portal Cordonnier âgé de vingt six ans, né à la Garde département du var, le deux du mois de Janvier mil sept cent quatre vingt huit domicilié à la Garde département du var, fils Majeur de Joseph Portal propriétaire domicilié à la Garde département du var, et de Rose Antoinette Bernard, ses parents, présents et consentant, d'une part;

Et de Marie Marguerite Bornet âgée de vingt huit ans, née à la Garde département du var, le trente du mois de novembre mil sept cent quatre vingt six domiciliée à la Garde, département du var, fille Majeure de feu Louis domicilié à la Garde département du var et de Thérèse Rebout ici présente et consentant, d'autre part;

Les Actes préliminaires sont les publications faites par moi les Deux et Neuf Janvier courant lesquelles il résulte qu'il n'y a eu aucune opposition ni empêchement après le terme prescrit par la loi.

Vu les extraits baptême de naissance des susdits futurs époux

et le tout en forme: de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le *Mariage*, concernant les *Droits et devoirs respectifs des Époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Marguerite Bornet l'autre Jean Joseph Portal

En présence de Antoine Garavel domicilié à la Garde département du var Boulanger âgé de cinquante deux ans.

De Jean Reynaud domicilié à la Garde département du var Maçon âgé de quarante quatre ans.

De Jean Antoine Célestin Pérrier domicilié à la Garde département du var Receveur de l'enregistrement âgé de quarante sept ans.

Et de Marie Gimonnet domicilié à la Garde département du var Boulanger âgé de vingt six ans.

Après quoi, moi Laurent Augustin Agarrat adjoint au Maire de la Garde faisant fonction d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les Témoins époux et épouse, lesquels a déclaré ne le savoir, sait que le peut de Mère.

Gimonnet — Portal — Garavel — Reynaud — Portal

Agarrat